

Décision du Bureau

en vertu de la délibération du 23 septembre 2020
relative aux délégations de compétences

Décision n°2024-09

Accompagnement managérial CDG 35 - Service déchèteries

Le Président expose :

Le SMICTOM assure en régie les missions de pré-collecte (mise à disposition d'équipements), de collecte, la **gestion de 10 déchèteries**, ainsi que la communication et la sensibilisation des usagers à la prévention et au tri des déchets. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le traitement des déchets est assuré via le Syndicat de traitement S3T'ec, qui rassemble le SMICTOM du Pays de Fougères et le SMICTOM Sud-Est 35.

Aujourd'hui, le SMICTOM compte environ **80 agents répartis en 3 pôles** (technique, prévention / économie circulaire, ressources), dont 2/3 des effectifs au service technique sur des postes d'agents de collecte et déchèterie.

Dans un contexte financier tendu (déficit de 600 000 € en 2023, augmentation des tarifs de redevance de 25 % en mars 2024), **les coûts de fonctionnement des déchèteries**, de plus en plus importants, amènent la collectivité à s'interroger sur l'organisation de ce service, et, plus largement, sur le fonctionnement du réseau de déchèteries, dans une optique d'optimisation des coûts et d'amélioration du service rendu aux usagers.

De plus, **il est constaté une qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) dégradées chez les agents de déchèterie**, en situation de travail isolé pour une majorité d'entre eux (sauf à Javené), ce qui vient également interroger l'impact sur l'image de la collectivité et la qualité du service. Démuni par la situation, l'actuel responsable rencontre, par ailleurs, des difficultés dans sa posture managériale, sans que ses compétences techniques ne soient remises en cause.

Enfin, il apparaît important et nécessaire de questionner ces fonctionnements à la lumière des **orientations politiques et stratégiques souhaitées par les élus** de la collectivité, qui devront nécessairement être partie prenante dans la démarche.

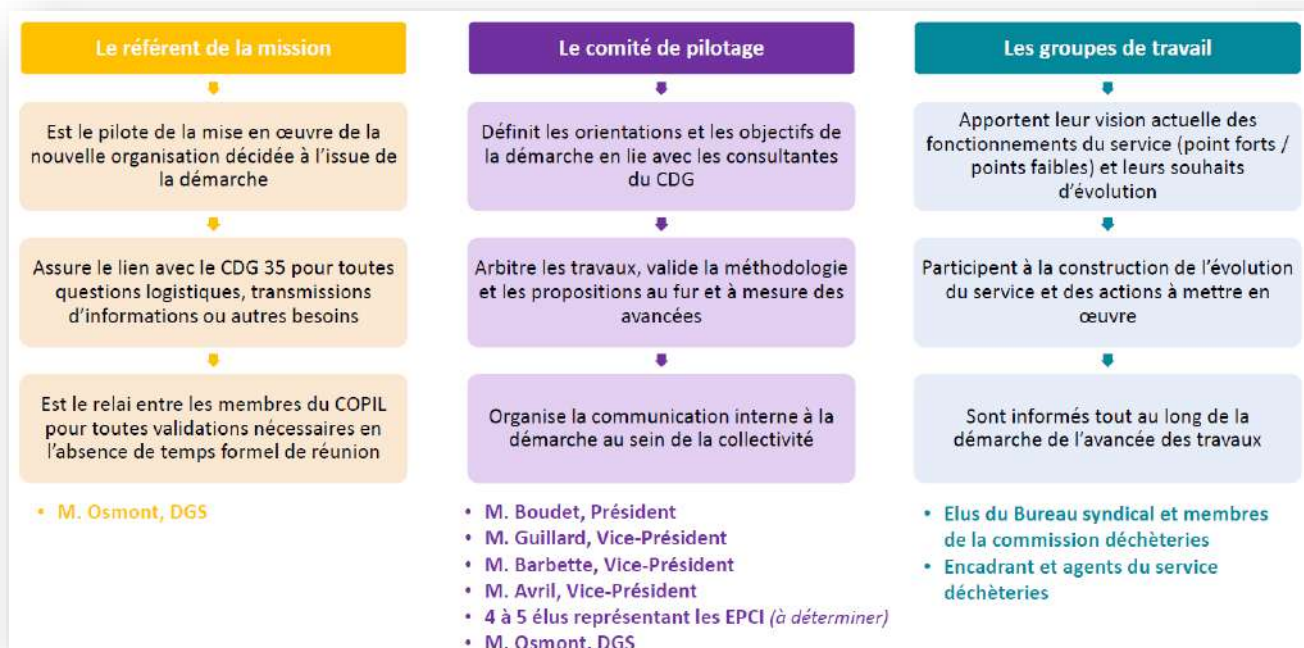
Monsieur Vincent OSMONT, Directeur Général des Services, présente la proposition d'accompagnement managérial du CDG 35 en vue d'une réorganisation du service déchèteries.

Cette démarche a pour objectif les points suivants :

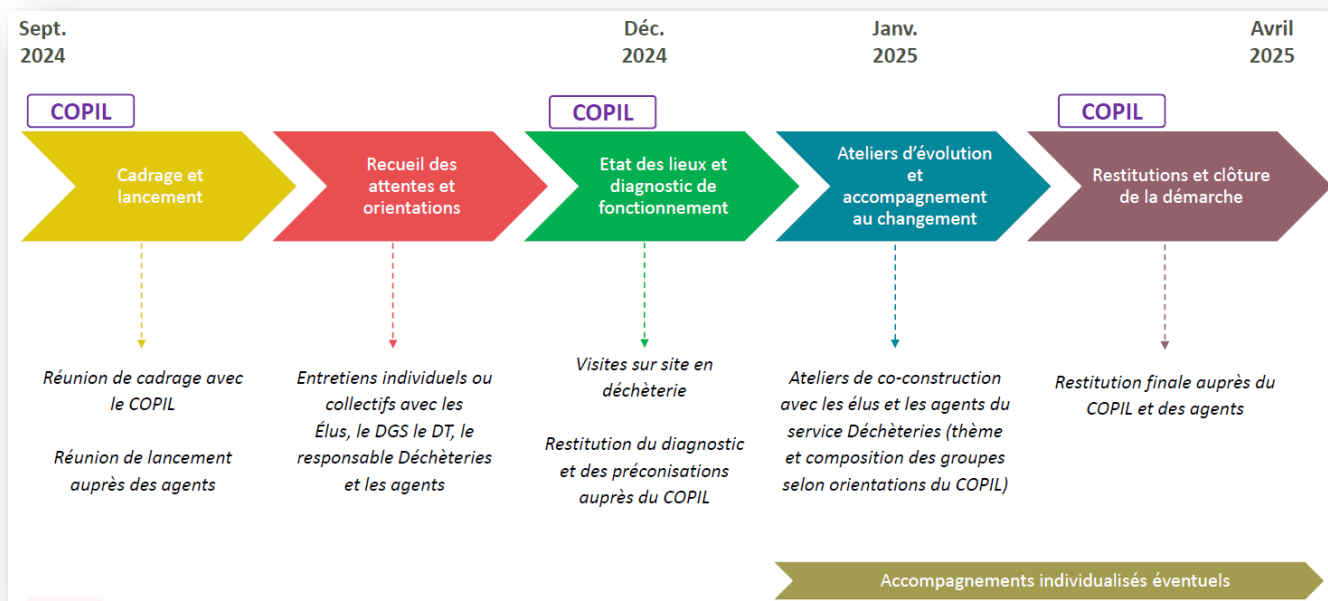
- Un accompagnement / soutien managérial du responsable Déchèteries
- Une écoute et un accompagnement des agents de déchèterie dans une optique d'amélioration de la QVCT
- Une clarification des enjeux stratégiques de la collectivité autour de la gestion du réseau des déchèteries, afin de favoriser un partage d'objectifs communs entre élus mais également entre élus et agents de la collectivité
- La proposition d'une nouvelle organisation du service déchèteries, au regard de l'ensemble de ces éléments

Les principes d'intervention sont au nombre de 3 :

Les acteurs mobilisés



La démarche proposée



L'estimation financière

Etapes de l'intervention	Modalités détaillées	Durée facturée	Coût (TTC)	Calendrier
Cadrage et lancement de la démarche	- 1 réunion de cadrage avec le COPIL - 1 réunion de lancement auprès des agents - Temps de préparation	0,5 jour	525 €	Septembre 2024
Recueil des attentes et orientations	- Recueil et analyse documentaire - 1 atelier collectif avec les Elus - 1 entretien individuel avec le DGS - 1 entretien avec le Directeur technique - 1 entretien individuel avec le responsable déchèterie - 1 entretien collectif avec l'équipe déchèterie (9 agents) - Temps de préparation et de synthèse	3 jours	3 150 €	Octobre – Novembre 2024
Etat des lieux et diagnostic de fonctionnement	- Visites sur sites (agents + élus) : 3 à 4 déchèteries du territoire (à déterminer) - 1 réunion de travail et de restitution du diagnostic avec le COPIL - Temps de préparation, de synthèse et de formalisation du diagnostic	4 jours	4 200 €	Décembre 2024
Ateliers d'évolution et accompagnement au changement	- Passation d'un questionnaire PerformanSe (Manage-R ou Echo2) pour le responsable Déchèterie - 3 ateliers de co-construction – pouvant mixer agents et élus	Forfait 3 jours	250 € 3 150 €	Janvier – Mars 2025
Restitutions et clôture de la démarche	- 1 réunion de travail avec le COPIL - 1 réunion de restitution auprès des agents - Temps de préparation et de synthèse	0,5 jour	525 €	Avril 2024
	TOTAL	11 jours + forfait	11 800 €	
OPTIONS	Accompagnements individualisés (tests PerformanSe)	Forfait	250 € / agent / test	
	Coaching	Forfait	2 500 € / agent	

Aussi, le Président invite les membres à valider cette démarche d'accompagnement managérial.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré, le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, :

- **DECIDE** de retenir la proposition d'accompagnement managérial du CDG 35 pour la réorganisation du service déchèteries, ainsi que la démarche détaillée ci-avant, pour un montant TTC de 11 800,00 €
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024

Le 03 septembre 2024

Le Président,
Serge BOUDET

